

Question présentée par le député :

M. Murat Julian Alder

Date de dépôt : 19 mars 2019

Question écrite urgente

Flambée de rougeole : quelle est la situation actuellement à Genève ?

Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP)¹ :

- « Jusqu'à fin février, 50 cas de rougeole ont été déclarés en 2019 contre 12 cas pour la même période en 2018, soit une augmentation de 317%. Cela correspond à une incidence de 5,9 et 1,4 cas par million d'habitants, respectivement en 2019 et 2018 (incidences non annualisées). 31% des 99 cas déclarés au total en 2018 et 2019 étaient des cas isolés, survenus dans douze cantons et au Liechtenstein ; la majorité des cas (69%) appartenaient à dix flambées distinctes. Durant cette période, 29% des cas étaient âgés de moins de 10 ans, 17% de 10 à 19 ans et 54% de 20 ans ou plus. 92% des cas n'étaient pas ou incomplètement vaccinés, 15% avaient été hospitalisés et une pneumonie avait été diagnostiquée chez 6% des cas de même qu'une encéphalite chez 1% (1 cas). »

(l'auteur de la présente question souligne)

- « Les sept flambées identifiées en 2018 et les trois flambées enregistrées jusqu'à présent en 2019 ont regroupé de 2 à 25 cas chacune (...). », dont « 5 cas survenus entre le 12 janvier et le 5 février 2019 ».
- « Au vu des données détaillées de surveillance, l'OMS a conclu pour la première fois en 2017 que la circulation endémique du virus de la rougeole avait été interrompue en Suisse en 2016. Elle a conclu de même pour l'année 2017. Les données pour 2018 vont dans la même direction.

¹ « Rougeole : point de la situation en Suisse » (état au 4 mars 2019), disponible sous le lien suivant : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/masern-lagebericht-schweiz.html>

*Ce succès découle largement d'une couverture vaccinale en continue augmentation (87% à 2 ans et 93% à 16 ans, avec deux doses). Toutefois, ce succès reste fragile : **l'élimination de la rougeole ne sera assurée que lorsqu'au moins 95% des enfants et des adultes nés après 1963 seront vaccinés avec deux doses.** »*

(l'auteur de la présente question souligne)

Dans un communiqué de presse paru le 25 janvier 2019², le médecin cantonal rappelle que :

« La rougeole est une maladie infectieuse très contagieuse qui peut occasionner des complications graves, pneumonies ou encéphalites, nécessitant une hospitalisation et pouvant conduire au décès dans les cas les plus graves. »

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat est respectueusement invité à répondre aux questions suivantes :

- 1. Combien de cas de rougeole sont-ils survenus dans le canton de Genève pour chacune des années 2014 à 2018 ?*
- 2. Le communiqué de presse du médecin cantonal du 25 janvier 2019 fait état de « mesures de santé publique (...) mises en place rapidement », « afin de limiter la propagation de la maladie et protéger les personnes vulnérables ». Quelles sont exactement ces mesures ?*
- 3. Quel est le taux d'immunité actuellement dans le canton de Genève, sachant que l'élimination de la rougeole ne sera assurée que lorsque au moins 95% des enfants et des adultes nés après 1963 seront vaccinés avec deux doses ?*

Que le Conseil d'Etat soit d'avance remercié pour sa prompte réponse à la présente question écrite urgente.

² « *Recrudescence des cas de rougeole : la vaccination est la meilleure protection !* », disponible sous le lien suivant : <https://www.ge.ch/document/recrudescence-cas-rougeole-vaccination-est-meilleure-protection>